



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 25 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-sept février deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUEL, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Jérôme LEMAIRE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUGOU

M. Guy DOEUFF, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT

Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ

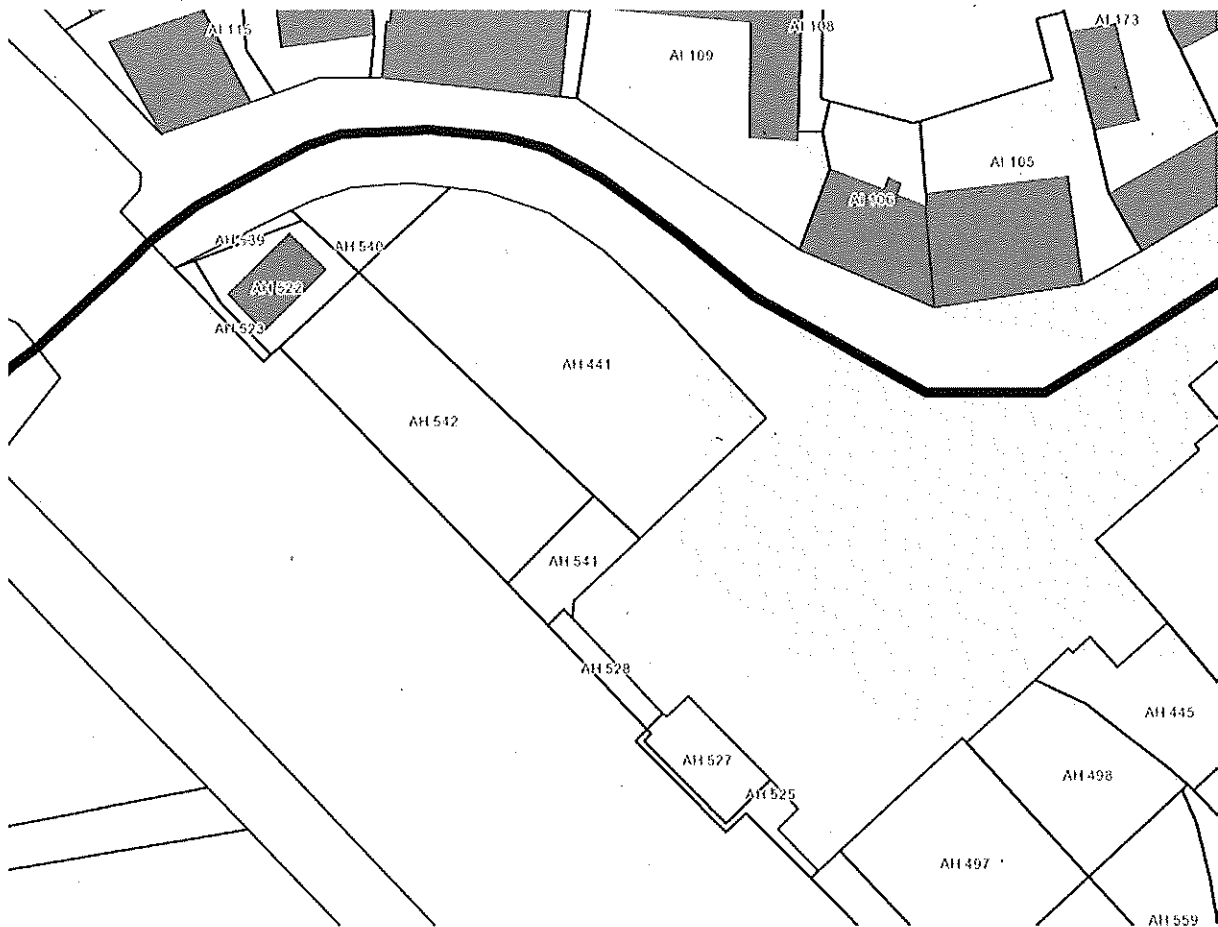
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL25.02.2022-010 : Vente de la maison de garde-barrière de la gare de Bannalec (PN493)

Considérant que la Commune est propriétaire au lieudit « La Gare » de l'ancienne maison de garde-barrière (PN493) édifée en 1870 d'une surface utile de 60 m² et d'un terrain attenant lui servant de jardin ;

Vu l'avis de France Domaine du 2 juillet 2020 ;



Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de vendre les parcelles cadastrées dans la section AH sous les numéros 522 et 542 sises au lieudit « La Gare » en Bannalec pour des superficies respectives de 125 m² et 404 m² ainsi que l'ancienne maison de garde-barrière implantée sur l'une d'entre elles (AH 522) à M. Lucien Nicolas et Mme. Frédérique Nicolas son épouse ou à toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer au prix de 20 000 € ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212900047-20220225-DEL25022022_O10-DE

Autorise le maire à signer l'acte à intervenir, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Etienne is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-ETIENNE' and 'INSTITUTION' around a central emblem.

Christophe LE ROUX